

Les directeurs de recherche du développement durable sont appelés à renouveler leurs représentants syndicaux dans leur commission administrative paritaire (CAP).

La CAP est une instance de représentation des agents titulaires dans la fonction publique. Elle est informée et consultée sur les situations individuelles des directeurs de recherche dans leurs changements administratifs (promotions, mutations, détachements, ...) ou dans des cas conflictuels.

De ce fait un(e) directeur(directrice) de recherche peut saisir ses représentants CGT-FSU à la CAP pour toutes ces situations. Les chercheurs élus, avec un mandat de 4 ans, ont un rôle important car ils doivent également effectuer une veille administrative institutionnelle concernant les corps et surtout porter et faire entendre les revendications des chercheurs auprès de l'administration. La CAP tient compte des avis de la Commission d'évaluation (COMEVAL). Il est donc important d'assurer une bonne cohérence entre les interventions des élus du personnel dans ces deux instances, l'une prenant en charge la dimension plus

administrative de la carrière des chercheurs, l'autre sa dimension scientifique.

Les représentants du personnel à la CAP sont élus au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne par les fonctionnaires titulaires, à partir des listes présentées par les organisations syndicales.

Elle a été mise en place en 2015, à la suite de la fusion des corps des chercheurs statutaires de l'INRETS et de l'Équipement, sous la tutelle du Ministère en charge de l'écologie (décret n° 2014-1324 du 4 novembre 2014).

Pourquoi voter pour une liste CGT- FSU ?

Depuis plusieurs années, les deux grandes centrales syndicales que sont la CGT et la FSU œuvrent ensemble au sein des instances locales des organismes de recherche et d'enseignement du Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES).

Il en est ainsi des actions, lettres et interventions concernant la mise en œuvre de PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) pour les corps des chercheurs du développement durable ou encore la dérogation au RIFSSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), du fait de son inadaptation à l'activité des chercheurs, dérogation obtenue par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et

de l'innovation (MESRI) pour ses chercheurs (cf. Lettre commune CGT-FSU Solidaires de septembre 2017). Il en est de même concernant les perspectives budgétaires et la nouvelle réorganisation dans le cadre d'Action Publique 2022 (cf. déclaration commune CGT-FSU au comité technique ministériel du 24 septembre 2018).

Attention : vote uniquement par correspondance !

Comme ils l'ont fait lors des mandatures précédentes,
vos représentants CGT-FSU ont pour objectif de vous informer et vous défendre.



Le contexte actuel reste difficile pour la Recherche et l'Enseignement supérieur, et ce malgré la reconnaissance d'enjeux vitaux notamment liés au climat, à l'énergie, au logement et aux mobilités.

Dans ce contexte, vos représentants s'engagent en particulier à continuer à :

- **défendre au sein de notre ministère l'importance et les spécificités des activités** de recherche et d'enseignement, la diffusion des connaissances à destination de la communauté scientifique mais aussi de la société (conseil, expertise) et des pouvoirs publics, la responsabilité et la liberté des chercheurs ;
- **porter nos revendications** concernant l'amélioration des conditions du travail scientifique, des rémunérations et des carrières ;
- **agir pour l'égalité** professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- **intervenir pour que les actes de gestion**, centralisés ou non, soient effectués rapidement afin que les agents ne soient pas pénalisés (par exemple, par les retards dans la publication des arrêtés de titularisation ou de changement de grade) ;
- **intervenir dans le contexte évolutif du paysage Recherche et Enseignement supérieur** (par exemple, quelles conséquences auront les regroupements locaux d'institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les corps de chercheurs du développement durable ?).

**Pour toutes ces raisons, le 6 décembre 2018,
VOTEZ et faites voter pour la liste présentée par la CGT et la FSU**

Les candidats CGT et FSU à la CAP des directeurs de recherche du développement durable

Directeur de recherche de classe exceptionnelle

Gérard HEGRON	IFSTTAR
Marc PIERROT-DESEILLIGNY	IGN

Directeur de recherche de 1^{ère} classe

Thierry CHAUSSADENT	IFSTTAR
Bruno TASSIN	ENPC

Directeur de recherche 2^{ème} classe

Véronique BOUTEILLER	IFSTTAR
Sidonie CHRISTOPHE	IGN



08/11/2018
Christophe HEGOT

christophe HEGOT